

MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE

ORGANISÉE PAR ROULONS ENSEMBLE CONTRE LE CANCER



LE 20 SEPTEMBRE — JOIGNY SUR MEUSE



PARCOURS :
5KM, 10KM, 15KM, 20KM (30KM ANNULÉ)



Membre de la FFSP n°F1389 | Visa FFSP n° : 202608090Z

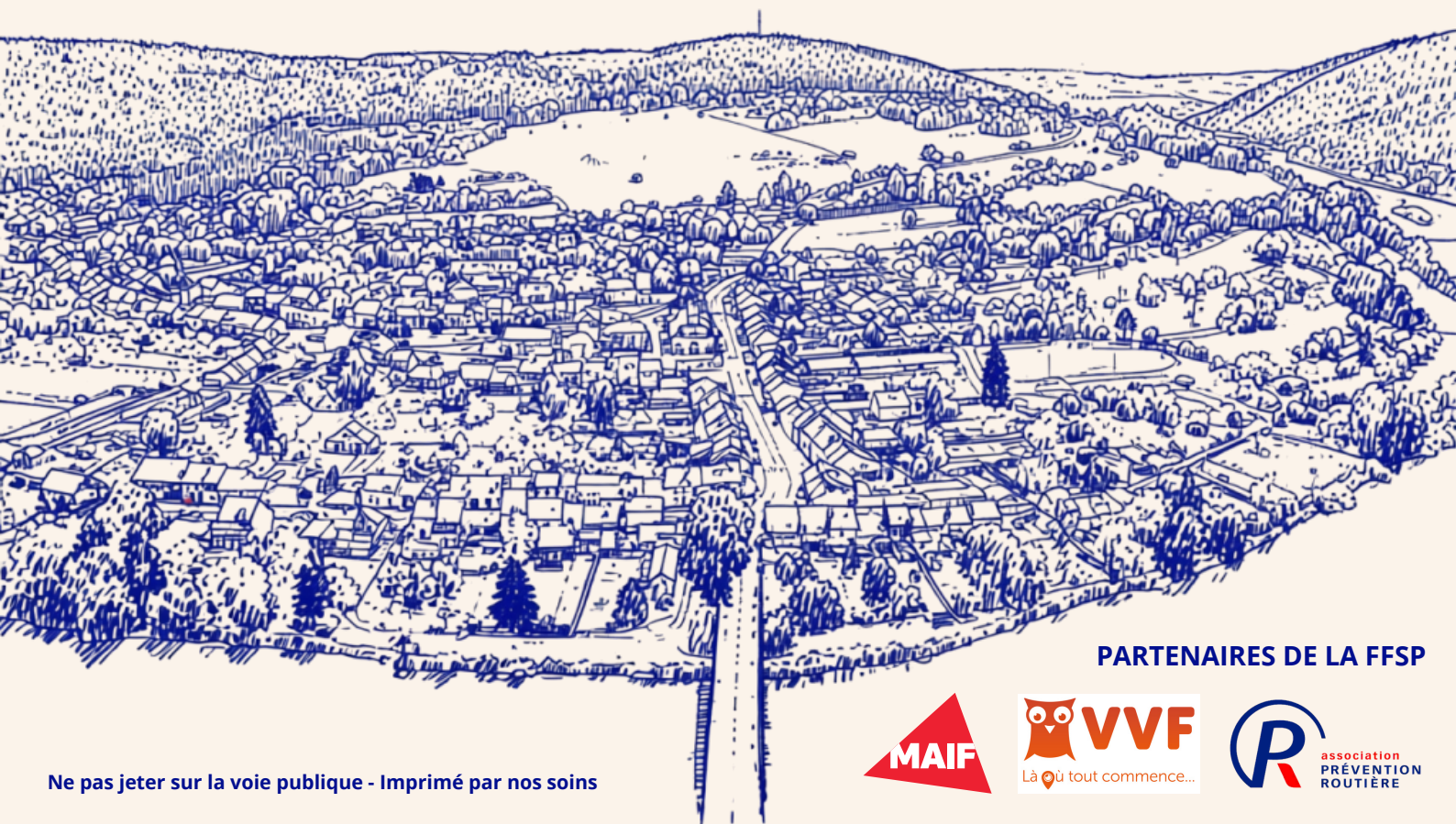
Internet : <http://www.ffsp.fr> et [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)

Contact : contact@ffsp.fr



Agrément ministériel national du 20.06.2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté n°012156 du 2 août 2001



PARTENAIRES DE LA FFSP

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins



INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et Arrivée : Place de la Mairie, 08700 Joigny-sur-Meuse

Horaires :

- **Départ de 8h00 à 12h00 pour les parcours 15 et 20 km**
- **Départ de 8h00 à 14h00 pour les parcours 5 et 10 km**
- Arrivée limitée à 17h00

Parcours :

- Parcours 5 et 10 km sans difficultés particulières
- Parcours 15 et 20 km pour les marcheurs avertis
- Ouvert à tous. Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés par une personne majeure et responsable.

Licence de participation :

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants gratuits jusqu'à 16 ans). Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Renseignements :

M. Warin David : +33 6 10 30 59 08 | Email : warind37@gmail.com

Mme Marion Angélique : +33 6 38 88 40 77 | Email : angelpageot@hotmail.fr

Inscription : sur place

Récompenses :

- Tirage au sort avec lots à remporter
- Pour participer au tirage au sort, pensez à remettre votre carte ou figure votre numéro inscription validé

Ravitaillement :

Une boisson et une petite collation gratuite à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.

Avis important :

Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne couvre plus.

Secourisme :

- Premiers secours : Par association
- Urgence : 112

Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu sportif ?

**Signalez-le en écrivant à :
signal-sports@sports.gouv.fr**

**LA MARCHE AURA LIEU QUELLES QUE SOIENT LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES
SAUF EN CAS D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL OU MUNICIPAL.**